



Syndicat des Eaux  
et de l'Assainissement  
Alsace-Moselle

# Rapport annuel 2019

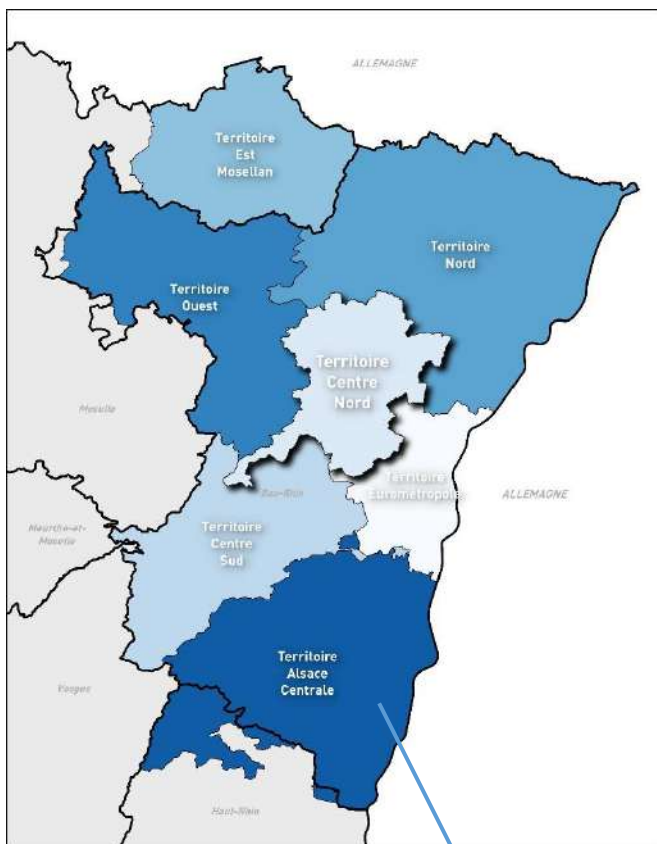
> Synthèse locale eau potable

PERIMETRE DE L'ILL AU VIGNOBLE





## VOTRE COMMISSION LOCALE



### CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

**Nom :** PERIMETRE DE L'ILL AU VIGNOLE

**Domaine :** Eau Potable

Intégration du périmètre : **29/01/2002**

Membre du SDEA depuis **24/03/1969**

**Nombre de communes :** 14

**Nombre de délégués :** 16

#### Vos usagers

- **6 887** abonnés
- **18 769** habitants desservis

#### Vos volumes

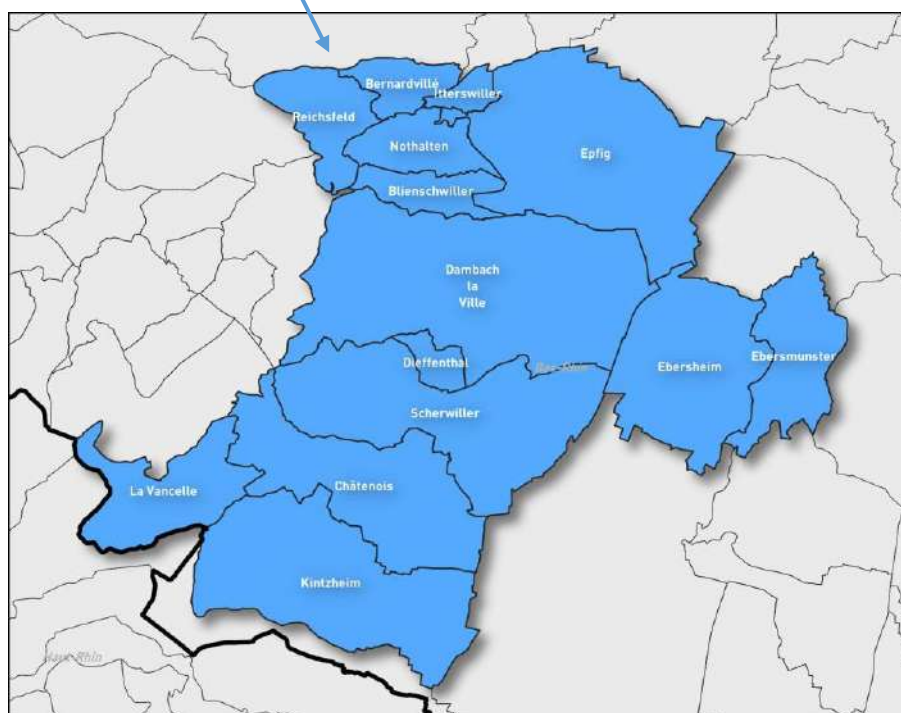
- **838 310** m<sup>3</sup> consommés
- **45** m<sup>3</sup> consommés/habitant
- **122** m<sup>3</sup> consommés/abonné

#### Les Gros Consommateurs :

CHARCUTERIES DU VAL D'ARGENT  
CLUBS BELAMBRA  
HAULLER JEAN ET FILS  
WOLFBERGER

**Territoire :** TERRITOIRE ALSACE CENTRALE

**Centre et Antenne de rattachement :** Benfeld, Sélestat





**VOTRE PRÉSIDENT :**  
Michel WIRA

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



## VOTRE PATRIMOINE

## Capacité de production

- Capacité journalière maxi : **9 426** m<sup>3</sup>/jour
- Volume prélevé journalier moyen : **3 413** m<sup>3</sup>/jour
- Taux de mobilisation jour moyen : **36** %
- Volume prélevé journalier de pointe : **5 119** m<sup>3</sup>/jour
- Taux de mobilisation jour de pointe : **54** %

- **8** puits
- **26** sources
- **10** réservoirs (capacité totale de stockage : 3.630 m<sup>3</sup>)
- **7** stations de traitement
- **9** unités de désinfection
- **195,87** km de conduites

## Capacité de stockage

- Volume utile des réservoirs : **2 732** m<sup>3</sup>
- Autonomie réservoir en moyenne : **0,9** jour(s)
- Nombre d'heures d'autonomie réservoir en pointe : **15** h

| Indicateurs de performance                                                      | 2019   |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (*) | 104    |
| Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*)                 | 99,24% |



## LA QUALITÉ DE VOTRE EAU

## CHIFFRES CLÉS

Dureté de l'eau (°F) : Env. 6 à 26 selon l'UDI

Nitrates (mg/l) : Env. 4 à 19 selon l'UDI

## CONTROLE REGLEMENTAIRE (ARS)

|                                                                 | 2017  | 2018   | 2019   |
|-----------------------------------------------------------------|-------|--------|--------|
| Taux de conformité microbiologique                              | 98 %  | 100 %  | 100 %  |
| Nombre de prélèvements analyses microbiologiques total          | 120   | 91     | 95     |
| Nombre de prélèvements analyses microbiologiques non conformes  | 3     | 0      | 0      |
| Taux de conformité physico-chimique                             | 100 % | 97,9 % | 98,1 % |
| Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques total         | 127   | 96     | 104    |
| Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques non conformes | 0     | 2      | 2      |

Eau très douce sur le secteur de La Vancelle.

Eau douce sur le secteur de Dambach la Ville, Nothalten et Reischfeld. Eau moyennement dure sur le secteur de Bernardvillé, Blienschwiller, Itterswiller, La Vancelle-Hurst, Châtenois, Ebersheim et Epfig.

Sur l'ensemble des secteurs à l'exception du secteur d'Epfig, l'eau est faiblement nitrée et aucun pesticide n'a été détecté.

Sur le secteur d'Epfig, les teneurs en nitrates sur le puits restent relativement élevées (valeurs aux environs de 50 mg/l).

Toutefois, le mélange avec l'eau du puits d'Ebersheim et du secteur d'Itterswiller permet de délivrer de l'eau moyennement nitrée.

Les puits de Dambach sont toujours en arrêt en raison de leur forte teneur en nitrates.

La reconquête de la qualité des eaux au droit de ces ouvrages impose la poursuite/renforcement des actions déjà engagées.

Très bonne qualité microbiologique (100 % de taux de conformité) sur tous les secteurs.

Une dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau par la présence d'Arsenic sur La Vancelle Hurst a été détectée le 23/04/2019 sur le réservoir et le réseau. Des actions (remplacement matériaux filtrant, purges, etc...) ont été immédiatement engagées pour rétablir la qualité.

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau, vous pouvez consulter la Synthèse annuelle de l'Agence Régionale de la Santé sur <http://www.sdea.fr/index.php/Usagers/L-eau-dans-la-commune.html>

## VOS DONNÉES FINANCIÈRES

## PRIX DE VOTRE EAU

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre :

Prix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> norme INSEE - ILL AU VIGNOBLE

- Part fixe : 60 €HT/an
- Part variable : 1,22 €HT le m<sup>3</sup>
- Redevance eau potable du périmètre : 1,72 €HT par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,24 €TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

Prix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> norme INSEE - LA VANCELLE HURST KINTZHEIM

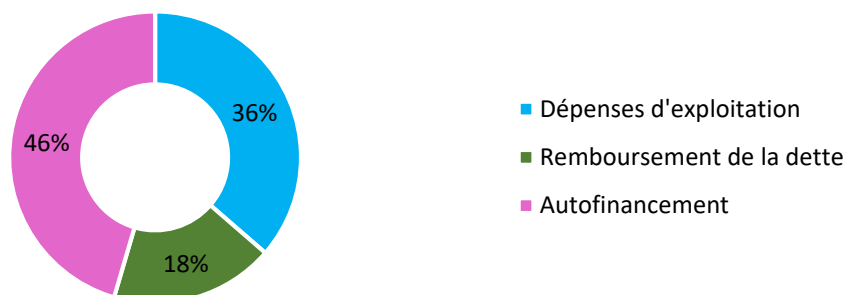
- Part fixe : 22 €HT/an
- Part variable : 2,8 €HT le m<sup>3</sup>
- Redevance eau potable du périmètre : 2,98 €HT par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 3,57 €TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

Prix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>  
LA VANCELLE HURST KINTZHEIMPrix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>  
ILL AU VIGNOBLE

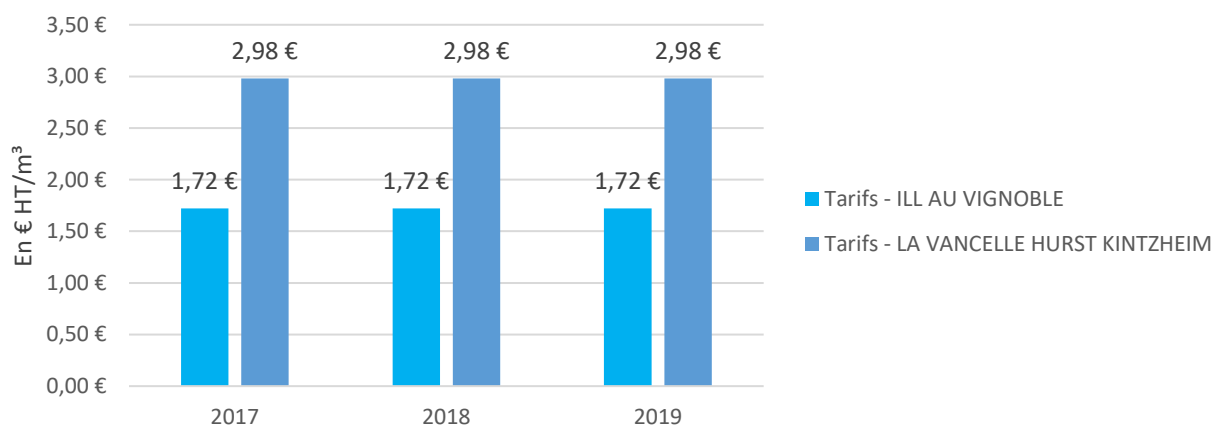


12.781 factures émises dans l'année

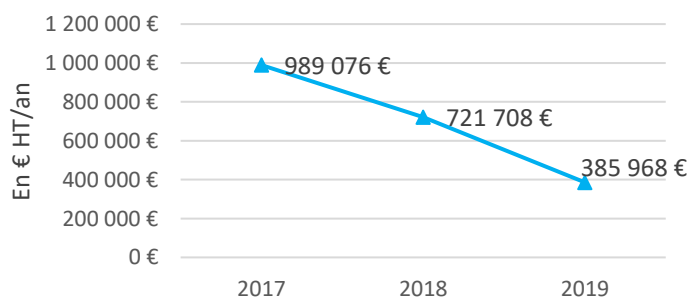
## Affectation pour 100 € de recette



## Evolution des tarifs de l'eau



## Montant des investissements





| Indicateurs financiers                                  | 2017        | 2018        | 2019        |
|---------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Durée d'extinction de la dette de la collectivité       | 1,8 ans     | 1,7 ans     | 1,6 ans     |
| Capital restant dû                                      | 1 748 043 € | 1 553 539 € | 1 341 182 € |
| Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente | 2 %         | 2,13 %      | ND          |
| Montant des abandons de créances                        | 54 322 €    | 6 610 €     | 5 996 €     |
| Taux de réclamations global                             | 0,34 ‰      | 0,15 ‰      | 0,25 ‰      |

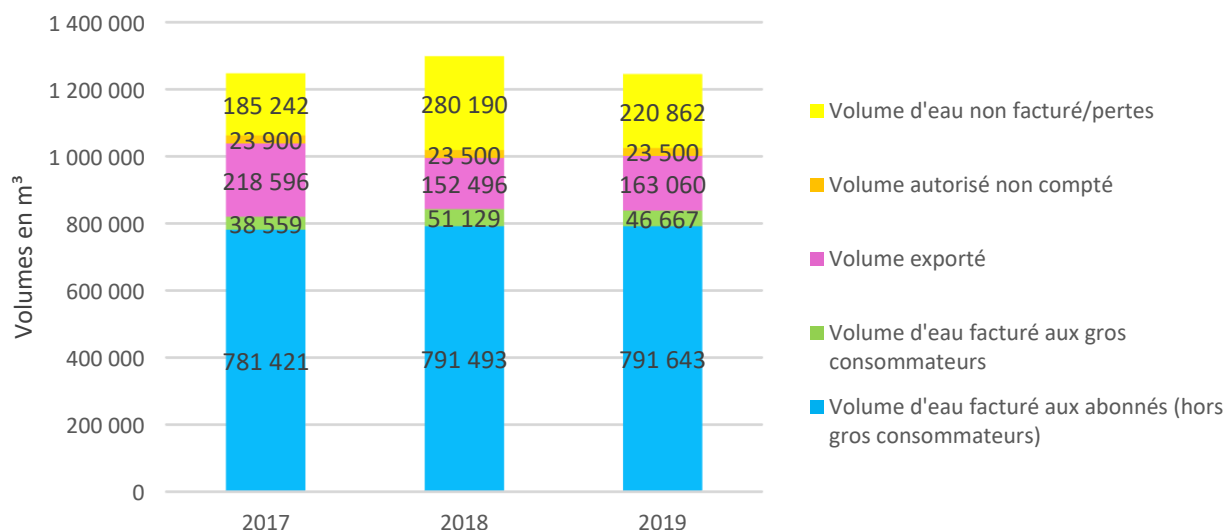
Le périmètre d'Ill au Vignoble EP dégage un résultat d'exploitation pour l'exercice 2019 de 373 517 € soit près de 12% de moins qu'en 2018 lié principalement à la hausse des dépenses de fonctionnement. En effet les travaux d'entretien légers et de réparation des appareils de lutte contre l'incendie ont augmenté cette année. Les volumes ainsi que les ventes d'eau restent stables. Les investissements sont moins soutenus en 2019 ce qui permet au périmètre de clôturer l'exercice 2019 avec un résultat excédentaire de 87 000 €.

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



## VOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE

## PRODUCTION - VENTES



## INTERRUPTIONS DE SERVICE ET RUPTURES

| Indicateurs de performance                                                              | 2019  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini/service     | 48 h  |
| Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*)                      | 3,03‰ |
| Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés | 100%  |

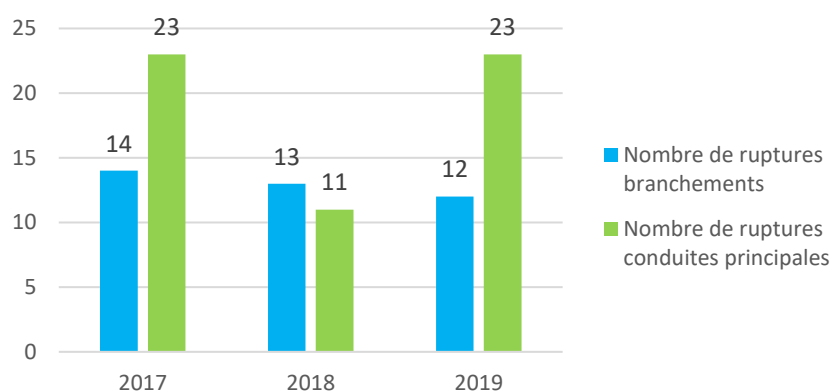
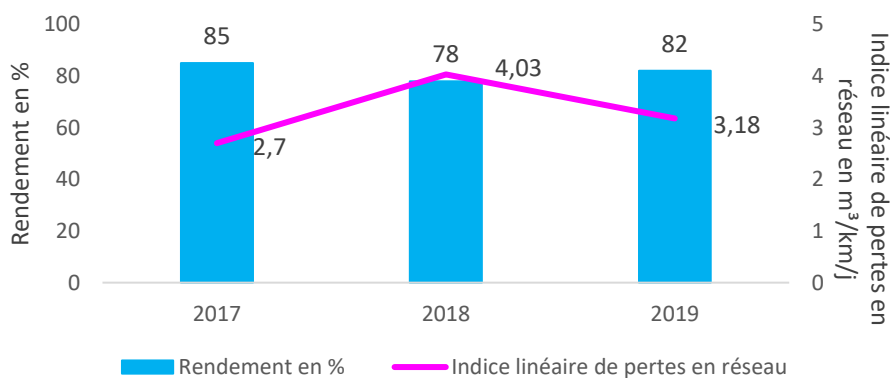
| Année | Indice linéaire de réparation (nb/km) (*)             |
|-------|-------------------------------------------------------|
| 2019  | 0,12                                                  |
| Année | Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (*) |
| 2019  | 3,52                                                  |

**APPAREIL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE  
(poteaux et hydrants)**

- 853 appareils
- 6 réparations sur les poteaux d'incendie
- 6 remplacements

**PARC DE COMPTEURS**

- 6 901 nombre total de compteurs
- 85 compteurs remplacés, soit 1,23% du parc
- 98% de compteurs radio-relevés

**NOMBRE DE RUPTURES REPAREES****RENDEMENT ET ILP(\*) DES RESEAUX**

Parmi les efforts engagés pour améliorer les performances du réseau, un diagnostic d'ensemble est en cours de réalisation.

## LES INVESTISSEMENTS SUR VOS RÉSEAUX ET OUVRAGES

### INTERVENTIONS PRINCIPALES SUR RESEAUX ET OUVRAGES

Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue du Winzenberg à Blienschwiller ont été réalisés début 2019, préalablement aux travaux de voirie programmés par la Commune de BLIENSCHWILLER au printemps 2019. Ces travaux ont consisté au remplacement de l'ancienne conduite obsolète par 200 mètres linéaires d'une nouvelle conduite en fonte ductile de diamètre 100mm, ainsi que la reprise des branchements particuliers.

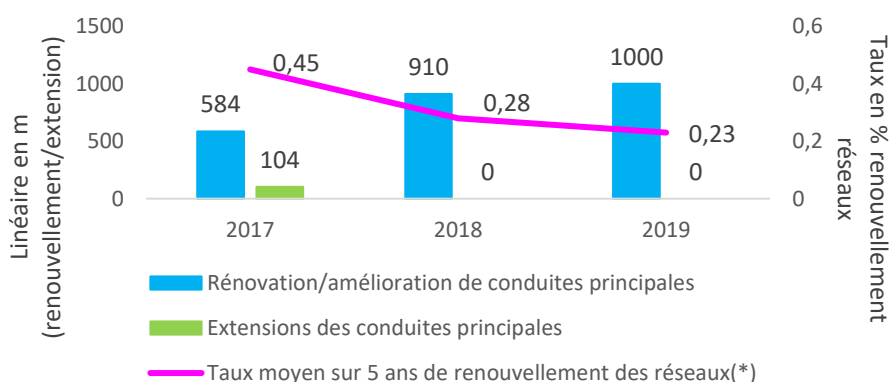
Suite aux différentes ruptures engendrées sur le réseau d'interconnexion entre DIEFFENTHAL et DAMBACH LA VILLE, le réseau de plus de 1100 m a été renouvelé et achevé en février 2020. Les travaux ont démarré au mois d'octobre 2019.

Les travaux de rénovation et renforcement des réseaux d'eau potable du Périmètre de l'Ill au Vignoble seront encore prolongés dans les 5 années à venir dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, en coordination avec les travaux de voirie programmés par les Communes du Périmètre.

Par ailleurs, la gestion patrimoniale est une des priorités du SDEA et notamment la rénovation des réservoirs d'eau. Cela se traduit au niveau du périmètre par la programmation en 2020 des opérations de réhabilitation suivantes :

- réservoir d'Epfig,
- réservoir de La Vancelle,
- réservoir de Scherwiller,
- puits n°2 de l'Eichelberg.

#### EVOLUTION DES TRAVAUX SUR RESEAUX



L'évolution du taux de renouvellement ne reflète pas la totalité des investissements réalisés sur les réseaux, ceux-ci ayant également porté sur des travaux d'interconnexion sur plus de 5 km en 2014/2015 (liaison Dambach-la-Ville/Epfig) pour sécuriser la distribution d'eau. Une analyse des besoins en renouvellement sera réalisée dans le cadre du diagnostic du réseau en cours de réalisation.

## VOTRE ACTUALITÉ

## ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUES ET A VENIR

Une étude diagnostic du réseau est en cours de réalisation. Cette opération complète le plan d'action engagé en 2017 sur un secteur restreint en faveur de l'amélioration du rendement. Cet élargissement vise à améliorer la connaissance du patrimoine complet du périmètre en vue d'une meilleure identification de ses points faibles. Les actions qui en découleront constitueront des leviers pour une meilleure maîtrise des rendements et des besoins en renouvellement des installations les plus anciennes.

Conduite intercommunale entre Dieffenthal et Dambach-la-Ville



Rue des Bleuets à Ebersheim



Rue du Winzenberg à Blienschwiller



## L'APPLICATION MOBILE ÉVOLUE !

La nouvelle version est disponible depuis votre mobile ou votre tablette. Grâce à cette application SDEA, vous pouvez alerter en direct nos experts de toute anomalie liée à l'eau et ce, en seulement 4 clics, et accéder aux services dématérialisés 24h/24 et 7j/7.

## COMMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MOBILE SDEA ?

Depuis votre smartphone ou tablette, recherchez « SDEA » sur votre PlayStore (Android) ou App Store (iOS) et cliquez sur « Installer ».

Rendez-vous ensuite sur la rubrique « Mon compte » dans le menu de gauche pour vous connecter avec vos coordonnées. Vous pouvez désormais prévenir instantanément votre service public de l'eau en cas d'urgence.

## QUEL DYSFONCTIONNEMENT SIGNALER ?

- > Une odeur ou un goût inhabituel de l'eau
- > Une fuite d'eau ou un manque d'eau
- > Une borne incendie endommagée ou une grille manquante
- > Une inondation par refoulement des eaux usées
- > ...

## QUE PERMET LA NOUVELLE VERSION DE L'APPLICATION ?

- > Signaler des débordements de cours d'eau
- > Accéder à un espace réservé lorsque vous faites partie d'une campagne Goûteur d'eau
- > Évaluer l'application
- > Accéder aux réseaux sociaux et au site internet du SDEA

### À NOTER

Le SDEA intervient uniquement au sein des communes où il est chargé de la gestion de l'eau.



## DEVENEZ UN ACTEUR DU SERVICE DE L'EAU

En toute simplicité vous pouvez : signaler en direct un dysfonctionnement, trouver le SDEA le plus près de chez vous, obtenir des conseils adaptés à vos besoins, contacter les urgences du SDEA 24h/24 et 7j/7, consulter les réseaux sociaux du SDEA, accéder à l'historique de vos signalements. Utiliser l'application du SDEA, c'est choisir une solution :

> **SIMPLE** : une prise en main intuitive et une utilisation facile

> **PRATIQUE** : un accès n'importe où, n'importe quand, depuis une simple connexion Internet

> **RASSURANTE** : un contact immédiat et continu avec le SDEA en cas d'urgence

> **RESPONSABLE** : une contribution active au bon fonctionnement du service de l'eau et à la sécurité des usagers

## GLOSSAIRE

### LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- > **EP** : Eau Potable
- > **ARS** : Agence Régionale de Santé
- > **AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- > **PI** : Périmètre Intégré
- > **PPI** : Périmètre Partiellement Intégré
- > **UDI** : Unité de distribution

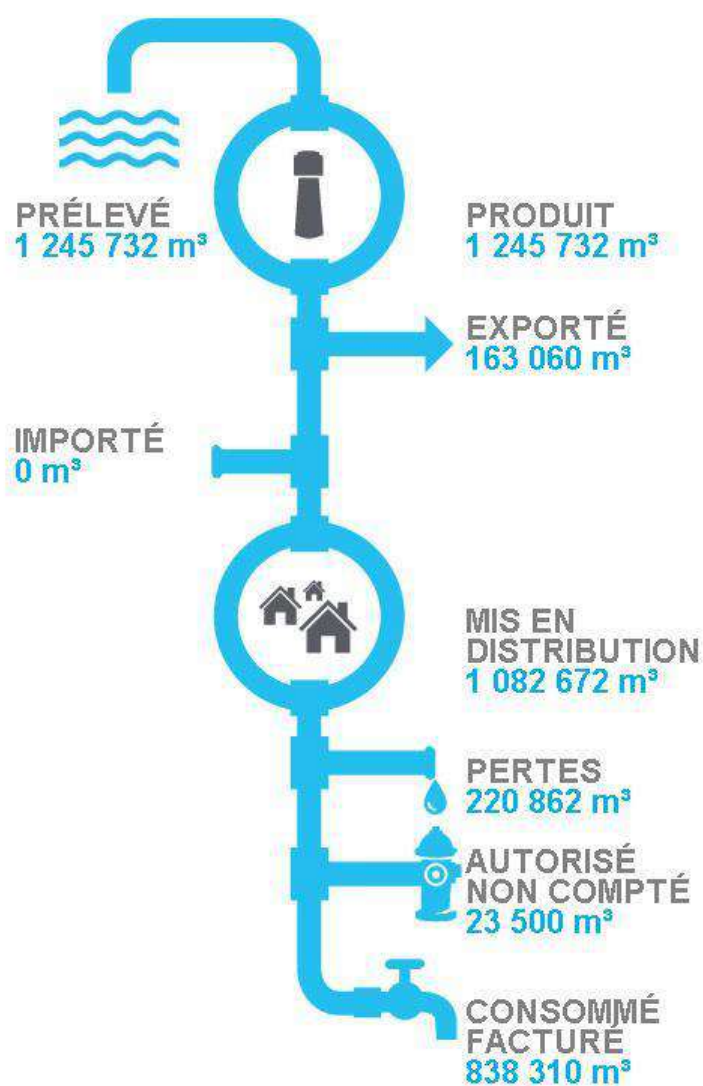
**INDICATEURS DE PERFORMANCE** - source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- > **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable - Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète dans <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p103.2a>
- > **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage - Formule de calcul: Moyenne pondérée de l'Indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource
- > **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées** : Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés - Formule de calcul: Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000
- > **Indice linéaire de réparation** : L'indice linéaire de réparations évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les réparations effectuées sur les réseaux - Formule de calcul : Nombre de ruptures sur conduites principales / linéaire de l'inventaire des collectivités (uniquement canalisations)
- > **Indice linéaire de pertes** : Moyenne journalière des pertes rapportée à l'inventaire total des réseaux du périmètre

## ANNEXE

## SYNTHÈSE DES ACHATS ET VENTES D'EAU

- > Synthèse de l'ensemble des volumes qui permet de calculer les indicateurs de rendement réseau, les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés présentés dans la partie performance du réseau.



SYNTHÈSES ARS 2019 (voir ci-après)



## Liste des indicateurs et résultats

| Indicateurs descriptifs des services |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                              |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| D101.0                               | Estimation du nombre d'habitants desservis                                                                                                                                                                                                                                                                      | 18 769                       |
| D102.0                               | Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur au 01/01/2019)                                                                                                                                                                                                                            | 2,24 € TTC                   |
| D151.0                               | Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service                                                                                                                                                                                                                      | 48 h                         |
| Indicateurs de performance           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                              |
| P101.1                               | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie<br><b>OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j :</b>                 | 100 %                        |
|                                      | Nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année                                                                                                                                                                                                                              | 95                           |
|                                      | Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci                                                                                                                                                                                                                                                              | 0                            |
| P102.1                               | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques<br><b>OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j :</b> | 98,1 %                       |
|                                      | Nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année                                                                                                                                                                                                                             | 104                          |
|                                      | Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci                                                                                                                                                                                                                                                              | 2                            |
| P103.2                               | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable                                                                                                                                                                                                                                     | 104                          |
| P104.3                               | Rendement du réseau de distribution                                                                                                                                                                                                                                                                             | 82 %                         |
| P105.3                               | Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)                                                                                                                                                                                                                                                  | 3,52<br>m <sup>3</sup> /km/j |
| P106.3                               | Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)                                                                                                                                                                                                                                                      | 3,18<br>m <sup>3</sup> /km/j |
| P107.2                               | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable                                                                                                                                                                                                                                                          | 0,23 %                       |
| P108.3                               | Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau                                                                                                                                                                                                                                                     | 99,24 %                      |
| P109.0                               | Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité                                                                                                                                                                                                                                      | 5996 €                       |
| P151.1                               | Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées                                                                                                                                                                                                                                                  | 3,03 ‰                       |
| P152.1                               | Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés                                                                                                                                                                                                                         | 100 %                        |
| P153.2                               | Durée d'extinction de la dette de la collectivité                                                                                                                                                                                                                                                               | 1,6 ans                      |
| P154.0                               | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente                                                                                                                                                                                                                                                     | ND                           |
| P155.1                               | Taux de réclamations                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 0,25 ‰                       |



## RUPTURES 2019

| Commune          | Adresse                         | Type de rupture     | Fin de travaux |
|------------------|---------------------------------|---------------------|----------------|
| CHATENOIS        | Route de Sainte-Marie-Aux-Mines | Conduite principale | 25/02/2019     |
| CHATENOIS        | Rue de Normandie                | Branchement         | 30/08/2019     |
| CHATENOIS        | Rue de Champagne                | Conduite principale | 03/09/2019     |
| CHATENOIS        | Route de Sélestat               | Branchement         | 30/09/2019     |
| DAMBACH-LA-VILLE | Route de Blienschwiller         | Conduite principale | 04/01/2019     |
| DAMBACH-LA-VILLE | Rue du Bernstein                | Conduite principale | 04/01/2019     |
| DAMBACH-LA-VILLE | Rue de la Gare                  | Conduite principale | 04/01/2019     |
| DAMBACH-LA-VILLE | Rue de l'Eglise                 | Conduite principale | 10/01/2019     |
| DAMBACH-LA-VILLE | Route du Vin                    | Conduite principale | 14/01/2019     |
| DAMBACH-LA-VILLE | Rue du Général de Gaulle        | Conduite principale | 04/02/2019     |
| DAMBACH-LA-VILLE | Rue des Remparts                | Branchement         | 21/02/2019     |
| DAMBACH-LA-VILLE | Rue de Dieffenthal              | Conduite principale | 08/07/2019     |
| DAMBACH-LA-VILLE | Rue de la Paix                  | Branchement         | 13/08/2019     |
| DAMBACH-LA-VILLE | Rue de Dieffenthal              | Branchement         | 02/09/2019     |
| DAMBACH-LA-VILLE | Rue des Ours                    | Branchement         | 19/09/2019     |
| DAMBACH-LA-VILLE | Rue du Bernstein                | Branchement         | 30/09/2019     |
| DIEFFENTHAL      | Rue du Sulzweg                  | Conduite principale | 09/08/2019     |
| DIEFFENTHAL      | Impasse du Kappelbuhl           | Conduite principale | 02/09/2019     |
| DIEFFENTHAL      | Rue Principale                  | Conduite principale | 28/10/2019     |
| DIEFFENTHAL      | Route du Vin                    | Conduite principale | 29/10/2019     |
| EBERSHEIM        | Rue de Muttersholtz             | Branchement         | 18/06/2019     |
| EBERSHEIM        | Quai du Moulin                  | Branchement         | 06/08/2019     |
| EBERSHEIM        | Quai des Pêcheurs               | Branchement         | 30/10/2019     |
| EBERSMUNSTER     | Rue de l'Ill                    | Conduite principale | 04/01/2019     |
| EPFIG            | Rue du Finkwiller               | Conduite principale | 14/03/2019     |
| EPFIG            | Rue du Fronholz                 | Conduite principale | 09/08/2019     |
| EPFIG            | Rue des Rohan                   | Conduite principale | 16/09/2019     |
| ITTERSWiller     | Route du Vin                    | Branchement         | 14/08/2019     |
| LA VANCELLE      | Rue du Général de Gaulle        | Conduite principale | 14/01/2019     |



| Commune     | Adresse             | Type de rupture     | Fin de travaux |
|-------------|---------------------|---------------------|----------------|
| LA VANCELLE | Rue Belle Vue       | Conduite principale | 12/02/2019     |
| LA VANCELLE | Rue des Chalets     | Conduite principale | 20/02/2019     |
| LA VANCELLE | Rue de l'Altenberg  | Conduite principale | 20/02/2019     |
| LA VANCELLE | Annexe du Schirel   | Branchement         | 14/08/2019     |
| LA VANCELLE | Rue de l'Altenberg  | Conduite principale | 19/09/2019     |
| NOTHALTEN   | Chemin du Boemstein | Conduite principale | 19/09/2019     |

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mai 2020

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre de L'ILL AU VIGNOBLE Secteur du BERNSTEIN et de l'UNGERSBERG Commune de Bernardvillé

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Bernardvillé (231 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 3 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 23 juin 1976 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection au chlore et aux ultraviolets avant sa distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

Une interconnexion avec les secteurs de Reichsfeld et Itterswiller permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 18,8 °f (degré français)
- pH : 7,7

Eau douce (peu calcaire), légèrement agressive et proche de l'équilibre.

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 8,4 mg/l
- Teneur maximale : 9,1 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

- Teneur moyenne en chlorures : 6,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 6,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,06 mg/l

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre de l'ill au Vignoble - Secteur du Bernstein et de l'Ungersberg, dans la commune de Bernardvillé, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mai 2020



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre de L'ILL AU VIGNOBLE Secteur du BERNSTEIN et de l'UNGERSBERG Commune de Blienschwiller

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Blienschwiller (321 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 2 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 23 juin 1976 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection au chlore et aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de stations de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

6 prélèvements et analyses d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 6 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 14,8°f (degré français)
- pH : 7,6

Eau douce (peu calcaire) et à l'équilibre.

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 5,9 mg/l
- Teneur maximale : 7,1 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*

- Teneur moyenne en chlorures : 12,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 8,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,3 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre de l'III au Vignoble - Secteur du Bernstein et de l'Ungersberg, dans la commune de Blienschwiller, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mai 2020



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre de l'III Au Vignoble Secteur de CHATENOIS-SCHERWILLER

#### ORIGINE DE L'EAU

Les communes de Châtenois, Scherwiller et son hameau Kientzville (7383 habitants)<sup>1</sup> sont alimentés par un mélange d'eau en provenance du forage d'Ebersheim et des ressources du secteur de Dambach-la-Ville.

Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique respectivement le 27 novembre 2014 et le 23 juin 1976 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, aux réservoirs et en distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

22 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 20 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 26,3 °f (degré français)
- pH : 7,5

Eau dure (calcaire) et incrustante.

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 10,3 mg/l
- Teneur maximale : 11,1 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*

- Teneur moyenne en chlorures : 90,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 24,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,07 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre de l'III au Vignoble dans les communes de Châtenois et Scherwiller, ainsi que le hameau Kientzville, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mai 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre de L'ILL AU VIGNOBLE Secteur du BERNSTEIN et de l'UNGERSBERG Communes de Dambach-la-Ville et Dieffenthal

#### ORIGINE DE L'EAU

Les communes de Dambach la Ville et Dieffenthal (2457 habitants)<sup>1</sup> sont alimentées par un mélange d'eau en provenance de 10 sources et du forage d'Ebersheim.

Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique respectivement le 23 juin 1976 et le 27 novembre 2014 et disposent de périmètres de protection.

L'eau des sources fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore et rayons ultraviolets avant distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

16 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 14 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 16,1 °f (degré français)
- pH : 7,4

Eau douce, peu calcaire et à l'équilibre.

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne en distribution : 8,1 mg/l
- Teneur maximale en distribution : 9,9 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*

- Teneur moyenne en chlorures : 29,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 16,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,15 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre de l'III au Vignoble - Secteur du Bernstein et de l'Ungersberg, dans les communes de Dambach la Ville et Dieffenthal, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mai 2020

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre de l'III Au Vignoble Secteur d'EBERSHEIM-EBERSMUNSTER

#### ORIGINE DE L'EAU

Le secteur d'Ebersheim-Ebersmunster (2760 habitants)<sup>(1)</sup> du SDEA - Périmètre de l'III Au Vignoble est alimenté en eau par 1 forage. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 27 novembre 2014 et dispose de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement. Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

14 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 13 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 26,2 °f (degré français)
- pH : 7,5

Eau dure (calcaire) et à l'équilibre.

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 10,6 mg/l
- Teneur maximale : 11,1 mg/l

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

- Teneur moyenne en chlorures : 89,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 24,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,06 mg/l

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre III au Vignoble, dans le secteur d'Ebersheim-Ebersmunster, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mai 2020



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### **Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA)** **Périmètre de L'ILL AU VIGNOBLE** **Secteur du BERNSTEIN et de L'UNGERSBERG** **Commune d'Epfig**

#### **ORIGINE DE L'EAU**

La commune d'Epfig (2267 habitants)<sup>(1)</sup> est alimentée par un mélange d'eau en provenance du forage d'Epfig et du réservoir de Itterswiller.

Le forage d'Epfig a été déclaré d'utilité publique le 23 juin 1976 et dispose de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement. Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

#### **QUALITE DE L'EAU DU ROBINET**

15 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### **BACTERIOLOGIE**

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 11 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### **DURETE, PH**

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 21,9 °f (degré français)
- pH : 7,6

Eau douce (peu calcaire) et à l'équilibre.

##### **NITRATES**

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 10,7 mg/l
- Teneur maximale : 16,1 mg/l

L'interconnexion réalisée entre les secteurs de Dambach la Ville, Itterswiller et Epfig assure une dilution suffisante et constante de l'eau distribuée. Les actions visant à protéger le forage d'Epfig contre la pollution par les nitrates et les pesticides doivent être poursuivies.

##### **CHLORURES, SODIUM ET FLUOR**

*Références de qualité :*

- Teneur moyenne en chlorures : 55,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 23,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,06 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

##### **PESTICIDES**

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### **MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES**

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### **CONCLUSION SANITAIRE**

En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre de l'ILL au Vignoble - Secteur du Bernstein et de l'Ungersberg, dans la commune d'Epfig, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mai 2020

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre de L'ILL AU VIGNOBLE Secteur du BERNSTEIN et de l'UNGERSBERG Commune d'Itterswiller

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune d'Itterswiller (242 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 2 forages. Les forages de l'Eichelberg ont été déclarés d'utilité publique respectivement le 23 juin 1976 et le 28 janvier 2013 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection au chlore et aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

Une interconnexion avec les secteurs de Bernardvillér et Dambach-la-ville, permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements et analyses d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 23,6 °f (degré français)
- pH : 7,5

Eau douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable (cf. fiche d'information jointe).

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 3,7 mg/l
- Teneur maximale : 3,9 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures: 11,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 8,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,09 mg/l

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre de l'ILL au Vignoble - Secteur du Bernstein et de l'Ungersberg, dans la commune d'Itterswiller, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mai 2020

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre de LA VANCELLE

#### ORIGINE DE L'EAU

Le périmètre de La Vancelle (330 habitants)<sup>(1)</sup> du SDEA est alimenté en eau par 3 sources et 1 forage. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 24 octobre 2006 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100%**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 6,4 °f (degré français)
- pH : 8,3

Eau douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable de quelques dizaines de secondes. (cf. fiche d'information jointe).

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 5,4 mg/l
- Teneur maximale : 5,4 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

- Teneur moyenne en chlorures : 3,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,06 mg/l

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA dans la commune de La Vancelle est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.**

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mai 2020

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre de LA VANCELLE-HURST - KINTZHEIM

#### ORIGINE DE L'EAU

Les hameaux de la Vancelle-gare et du Hurst (89 habitants)<sup>1</sup> sont alimentés en eau par 4 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 8 décembre 2010 et disposent de périmètres de protection. L'eau fait l'objet d'un traitement pour l'élimination de l'arsenic et de désinfection aux ultraviolets avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

6 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100%

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 17,8 °f (degré français)
- pH : 7,4

Eau douce, peu calcaire, légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 7,7 mg/l
- Teneur maximale : 7,9 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

- Teneur moyenne en chlorures : 7,6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 6,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,05 mg/l

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### ARSENIC

**Limite de qualité : 10 µg/l**

L'arsenic, d'origine naturelle, est présent dans l'eau des sources du Syndicat des Eaux de La Vancelle-Hurst. Les analyses réalisées montrent l'efficacité de la station de traitement de l'arsenic mise en service en 2006.

Teneur moyenne en distribution en 2019 : 4,8 µg/l.

Deux dépassements (prélèvements réalisés le même jour) de la limite de qualité (10,7 et 10,3 µg/l) ont toutefois été observés le 23 avril 2019, avant la remise à niveau de la station de traitement.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA dans les hameaux de la Vancelle-gare et du Hurst, est conforme aux exigences de qualité réglementaires pour les paramètres bactériologiques et physico-chimique, sauf pour l'arsenic. Compte-tenu des données toxicologiques en vigueur, aucune restriction d'usage de l'eau n'a été jugée nécessaire par l'autorité sanitaire. La mise en œuvre de mesures correctrices (changement du support de traitement) a permis d'améliorer la qualité de l'eau distribuée.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mai 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre de L'ILL AU VIGNOBLE Secteur du BERNSTEIN et de l'UNGERSBERG Commune de Nothalten

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Nothalten (456 habitants)<sup>(1)</sup> est alimentée en eau par 2 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 23 juin 1976 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection au chlore et aux rayons ultraviolets avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

Une interconnexion avec le secteur d'Illerswiller permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

6 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 6 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 14,3 °f (degré français)
- pH : 7,5

Eau douce (peu calcaire) et à l'équilibre.

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 10,3 mg/l
- Teneur maximale : 16,4 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*

- Teneur moyenne en chlorures : 5,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 12,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,2 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre de l'ill au Vignoble - Secteur du Bernstein et de l'Ungersberg, dans la commune de Nothalten, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mai 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre de L'ILL AU VIGNOBLE Secteur du BERNSTEIN et de l'UNGERSBERG Commune Reichsfeld

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Reichsfeld (296 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 4 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 23 juin 1976 et disposent de périmètres de protection

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection au chlore et aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

Une interconnexion avec les secteurs de Bernardvillé et Itterswiller permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 5 analyses bactériologiques réalisées en distribution sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 14,5 °f (degré français)
- pH : 7,9

Eau douce (peu calcaire) et à l'équilibre.

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 9,7 mg/l
- Teneur maximale : 14,6 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

- Teneur moyenne en chlorures : 5,6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 4,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019 l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre de l'III au Vignoble - Secteur du Bernstein et de l'Ungersberg, dans la commune de Reichsfeld, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

